

**Programme de rénovation 1998 - Aires de jeux - Réalisation
d'une deuxième tranche de travaux - Adoption du programme - Demandes
de subventions**

M. LE MAIRE, Rapporteur : La réglementation actuelle (décret n° 96 - 1136 du 18 décembre 1996) relative à la mise en conformité de l'ensemble des aires collectives de jeux, a nécessité l'enlèvement de nombreux jeux non conformes aux normes en vigueur.

Cette obligation a concerné l'ensemble des aires de jeux publiques, telles les écoles maternelles, les promenades, les crèches.

Le remplacement a été évalué à 11,5 MF pour lequel un programme prévisionnel pluriannuel de renouvellement a été établi.

La Ville de Besançon, soucieuse de pouvoir dans les meilleurs délais reconstituer le parc de jeux mis à disposition des enfants, a décidé de réaliser une première tranche de renouvellement à destination des écoles maternelles, en inscrivant une somme de 1,5 MF au budget supplémentaire de 1997.

Afin de réaliser en 1998 une deuxième tranche du programme de renouvellement des jeux d'un montant de 2 MF, sont inscrites au titre du budget primitif 1998 les sommes de :

- 900 000 F affectés aux écoles maternelles (90.11.2312.96013.34000)
- 500 000 F affectés aux espaces verts publics (90.652.2312.96013.34000)
- 100 000 F affectés aux crèches, (90.462.2312.96013.34000).

Le solde du financement de la tranche 1998, soit 500 000 F, destiné aux écoles maternelles et espaces verts publics, sera assuré par le budget supplémentaire de l'exercice courant avec reprise sur l'excédent du compte administratif après approbation de celui-ci.

Le programme 1998 proposé est le suivant :

Au titre des écoles maternelles	1 140 000 F
- Maternelle Boichard	65 000 F
- Maternelle Camus	140 000 F
- Maternelle Champagne	130 000 F
- Maternelle Fontaine-Ecu	175 000 F
- Maternelle Herriot	130 000 F
- Maternelle Kennedy	120 000 F
- Maternelle Montrapon	140 000 F
- Maternelle Ronchoux	100 000 F
- Maternelle Tristan Bernard	140 000 F

Au titre des Espaces Verts	760 000 F
- Aire de jeux Allende-Cologne	260 000 F
- Aire de jeux Causses-Fribourg	150 000 F
- Aire de jeux rue de Chalezeule	200 000 F
- Aire de jeux secteur Est de Planoise	150 000 F
Au titre des Crèches	100 000 F
- Crèches de Montrapon et Saint-Ferjeux et Halte-garderie de Saint-Claude (tranche 1998)	100 000 F
Total général	2 000 000 F

Sur avis favorable de la Commission Environnement, le Conseil Municipal est appelé à :

- approuver ce programme 1998 de rénovation des jeux,
- autoriser M. le Maire à signer les pièces et marchés éventuels à intervenir pour la réalisation de ces travaux,
- solliciter pour certains de ces travaux les aides financières de l'Etat, du Département et de la Caisse d'Allocations Familiales, la Ville de Besançon s'engageant à financer la part restant à sa charge aux budgets de l'année 1998,
- inscrire et reprendre au budget supplémentaire de l'exercice courant, le montant des participations financières, à réception des décisions attributives de subventions, en recettes aux chapitres 90. (11 et 652).(1321 - 1323 et 1328) - 96013 - 34000 et en dépenses aux chapitres 90.(11 et 652) 2312.34000.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.

Récépissé préfectoral du 16 avril 1998.